

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIER <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/36 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/19</i>	

Nombres de membres
En exercice : 24
Présents : 13
Votants : 14
 POUR : 14 (100%)
 CONTRE : 00
 ABSTENTION : 00

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 21/03/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et M. Claude ADAM, M. Tony BESANCON, M. Jacques BOUILLON, M. Roland CANIVENQ, M. Claude DEBOURCES, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Michel MEIS, M. Francis SIGNORET

Représentés: M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir de vote à M. André MALVAUX

OBJET : MAISON DE SERVICES AU PUBLIC
AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT 2017

Vu les statuts de la 2C2A et notamment la compétence « Création et gestion de Maisons de Services au Public » ;

Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil communautaire du 3 octobre 2016 confiant délégation au Bureau et notamment la validation et l'autorisation de demandes de subvention concernant des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré, le Bureau VALIDE les plans de financement prévisionnels figurant ci-après :

MSAP A LA DEMANDE

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
<u>FONCTIONNEMENT</u>		<i>Aides publiques (1) :</i>	
		-Etat (10 000 €/an)	10 000
<i>Salaires + Charges :</i>	11500,00		
<i>Fournitures (cartouches encre, fournitures administratives)</i>	200		
<i>Frais de déplacements (animatrice)</i>	700		
<i>Frais divers</i>	1 650		
Assurance Véhicule	450		
Entretien véhicule	600		
Frais de téléphone portable	200		
Affranchissement	100		
Frais de photocopies	150		
Formation	150		
Communication	350		
Impression flyers	150		
		Sous-total	10 000
		<i>Autofinancement</i>	4 400

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 05 AVR. 2017 et de sa publication ou notification le

2c2a mag	200	Fonds propres	
		Emprunt	
		Crédit-bail	
		Autres	
Totaux	14 400		14 400

MSAP FIXE

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
<u>FONCTIONNEMENT</u>		<i>Aides publiques (1):</i>	
<i>Salaires + Charges :</i>	23 000,00	-Etat (10 000 €/an)	10 000
<i>Fournitures (cartouches encre, fournitures administratives...)</i>	700		
<i>Frais de déplacements (animatrice)</i>	100		
<i>Frais divers</i>	1 500		
<i>Frais téléphone et internet</i>	1100		
<i>Frais de Photocopies</i>	150		
<i>Affranchissement</i>	100		
<i>Formation</i>	150		
Communication	350	Sous-total	
Impression flyers	150	<i>Autofinancement</i>	15 650
2c2a mag	200	Fonds propres	
		Emprunt	
		Crédit-bail	
		Autres	
Totaux	25 650		25 650

- AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demande de financement pour le fonctionnement 2017 des Maisons de Services au Public de l'Argonne Ardennaise au titre du FNADT et tout autre partenaire potentiel.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Par délégation, le 1^{er} Vice-Président,

Yann DUGARD

Francis SIGNORET

